



Commission  
européenne

# Un plan d'action pour l'eau en Europe

*Environnement*

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

***Europe Direct est un service destiné à vous aider  
à trouver des réponses aux questions que vous vous posez  
sur l'Union européenne.***

Un numéro unique gratuit (\*):  
**00 800 6 7 8 9 10 11**

(\*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014

ISBN 978-92-79-33110-7 (version imprimée)

doi:10.2779/37249 (version imprimée)

© Union européenne, 2014

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

© Photo de couverture: Thinkstock

© Photos (sur les pp. 3-6-8-12-13-14-17-18-20-22-24-26): Thinkstock

Pour les photos non protégées par les droits d'auteur de l'Union européenne, il convient de demander directement l'autorisation aux détenteurs desdits droits d'auteur pour toute utilisation ou reproduction.

*Printed in Italy*

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ AYANT REÇU L'ÉCOLABEL EUROPÉEN POUR LE PAPIER GRAPHIQUE ([WWW.ECOLABEL.EU](http://WWW.ECOLABEL.EU))



## Un plan d'action pour l'eau en Europe



# Table des matières

Avant-propos	5
Pourquoi l'Europe doit-elle agir?	7
La directive-cadre sur l'eau de l'UE: un calendrier des progrès à réaliser	7
Quantité ou qualité de l'eau?	8
Évaluation des plans de gestion des districts hydrographiques	8
Qu'est-ce que le plan d'action?	11
«Quelque chose de mieux»: les propositions du plan d'action en vue d'améliorer la mise en œuvre de la législation	13
Comptabilité de l'eau et débit écologique	13
Fixation d'objectifs	13
Tarification de l'eau	13
Système d'échange de droits d'eau	14
Réduction des fuites	14
Observatoire de la sécheresse	14
Technologie satellitaire	15
«Quelque chose de plus»: l'eau doit irriguer tous les domaines d'élaboration des politiques de l'UE	17
Agriculture	17
Infrastructure verte et mesures de rétention naturelle des eaux	17
Fonds de cohésion et Fonds structurels	17
«Quelque chose de neuf»: combler les lacunes	19
Utilisations rationnelles de l'eau dans les bâtiments et directive sur l'écoconception	19
Réutilisation de l'eau: normes de qualité de l'UE	19
Mesures transversales: plus de connaissances ...	21
... et les bons outils	21
Qu'en est-il de la reprise économique?	21
L'eau dans le monde	23
Et après?	25
Un aperçu des mesures du plan d'action	25
Lectures complémentaires et liens	27



*«Le problème de l'eau c'est qu'elle devient rare.»*

*Marq de Villiers: 'Water: The Fate of our Most Precious Resource'*

# Avant-propos

*par Janez Potočnik, Commissaire européen chargé de l'environnement*



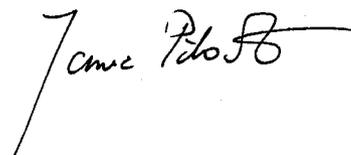
La politique de l'eau de l'Union européenne a contribué avec succès à la protection de l'eau au cours des trois dernières décennies. Toutefois, dans de nombreuses régions d'Europe, cette précieuse ressource est soumise à une pression croissante, exercée en particulier par les activités économiques. Nous devons veiller à ce que la législation européenne soit en mesure de relever ces nouveaux défis.

C'est pourquoi le plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe, présenté par la Commission en novembre 2012, réaffirme la nécessité de placer la gestion des ressources en eau de l'Europe dans une perspective plus large, en prenant en considération tous les utilisateurs de l'eau ainsi que les interactions de l'eau avec d'autres ressources, telles que le sol et l'énergie. Si les usages de l'eau ne sont pas gérés de manière durable, ils peuvent dépasser les capacités de notre environnement et donc endommager ou détruire les écosystèmes aquatiques, avec des répercussions négatives sur la santé humaine. C'est la raison pour laquelle il est important que tous les secteurs qui utilisent les ressources en eau, tels que l'industrie, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain et la production d'énergie, le fassent de manière durable. C'est uniquement en agissant avec ces secteurs que nous pourrions garantir la disponibilité d'une eau de bonne qualité pour les générations présentes et futures. Cet objectif est déjà inscrit dans la directive-cadre sur l'eau de l'UE adoptée

en 2000. Le plan d'action pour l'eau facilite sa mise en œuvre en identifiant les obstacles qui subsistent et les moyens de les surmonter.

Les propositions du plan d'action, qui ont été approuvées par les États membres de l'UE dans leurs conclusions de décembre 2012, figurent maintenant dans le programme de travail de la stratégie commune de mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau. Il s'agit d'un processus ouvert et participatif auquel la Commission, les États membres et les parties prenantes collaborent pour améliorer la mise en œuvre de la politique de l'eau de l'Union européenne.

Le plan d'action a fixé le programme de la politique de l'eau de l'Union pour les années à venir. Il est temps maintenant de travailler ensemble à tous les niveaux afin d'assurer une meilleure mise en œuvre, de renforcer l'intégration des politiques et de supprimer leurs lacunes persistantes.





## Pourquoi l'Europe doit-elle agir?

L'eau est source de vie et les activités humaines et l'environnement naturel en sont tributaires. Aussi avons-nous pris davantage conscience, ces dernières années, de la nécessité de la protéger. Afin de s'assurer qu'il y aura suffisamment d'eau de bonne qualité à long terme, l'Union européenne (UE) a adopté au début des années 2000 une législation novatrice, la directive-cadre sur l'eau (DCE), visant à atteindre un «bon état» de toutes les eaux européennes d'ici 2015.

Cependant, l'eau est toujours soumise à une pression croissante exercée par la demande intérieure, les activités économiques, le développement urbain et le changement climatique. Elle est polluée par des produits chimiques, entravée par des barrières anti-crues, drainée pour l'irrigation et les terres agricoles, et des barrages y sont édifiés pour produire de l'énergie. Les évaluations effectuées par la Commission européenne et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) révèlent un certain nombre de problèmes :

- ◆ À moins que des mesures plus rigoureuses ne soient prises, 47% des eaux de surface de l'Union européenne ne satisferont pas à un bon état écologique après 2015;
- ◆ Les incertitudes quant à l'état chimique des eaux de surface sont nombreuses, du fait d'un manque d'information;
- ◆ Près de 25% des eaux souterraines devraient encore être en mauvais état chimique en 2015;
- ◆ 60% des villes européennes surexploitent leurs ressources en eaux souterraines et 50% des zones humides sont menacées.

Soixante pour cent du territoire de l'Union européenne se trouvent dans des bassins hydrographiques transfrontaliers. Les cycles hydrologiques

sont si étroitement liés entre eux que l'utilisation des sols dans un pays peut avoir une incidence sur les précipitations au-delà de ses frontières. De plus, le marché européen, les politiques communes de l'UE et les politiques des États membres ont tous des conséquences substantielles sur l'état des eaux. Par conséquent, une action à l'échelle de l'UE est nécessaire pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle dans le domaine de l'eau.

### La directive-cadre sur l'eau de l'UE: un calendrier des progrès à réaliser

La DCE de 2000 est l'un des textes les plus complets et les plus ambitieux de la législation environnementale de l'UE. Son objectif principal est de parvenir, d'ici à 2015, au «bon état» de toutes les eaux de l'UE, y compris les eaux douces, les eaux de transition (embouchures des cours d'eau) et les eaux côtières.

La DCE est complétée par plusieurs autres dispositions législatives régissant des aspects spécifiques de la politique de l'eau, qui contribuent toutes à atteindre un bon état de l'eau. Elles portent notamment sur les eaux résiduaires urbaines, les nitrates, des émissions industrielles, les pesticides, les eaux de baignade et l'eau potable.

En application de la DCE, la gestion de l'eau est organisée à travers un réseau de bassins hydrographiques, dont beaucoup dépassent les frontières entre États membres. Par exemple, le district hydrographique international du Danube, qui s'étend sur dix États membres et neuf pays voisins, est le plus grand d'Europe.

La DCE définit un calendrier précis de mise en œuvre, organisé en cycles de gestion de six ans. Il a été demandé aux États membres d'établir des plans de gestion des bassins hydrographiques au plus tard en 2009, qu'ils devront mettre à jour en 2015.

La consultation et la participation du public lors de l'élaboration des plans sont obligatoires.

En 2012, la Commission a publié son rapport sur la mise en œuvre de la directive-cadre, en évaluant tous les plans que les États membres ont établis.

### Quantité ou qualité de l'eau?

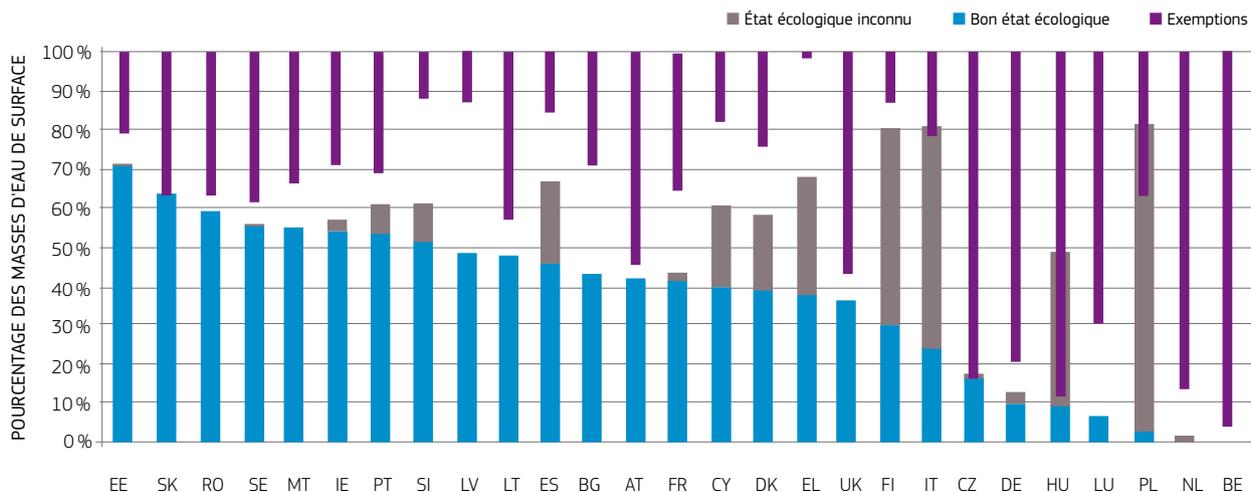
La quantité et la qualité de l'eau sont intrinsèquement liées et sont interdépendantes. Le bon état de l'eau passe non seulement par la réduction de la pollution, mais il implique également le maintien du débit écologique, pour que les écosystèmes puissent continuer de fonctionner et de fournir leurs services essentiels. Ces services écosystémiques ont une valeur considérable. Par exemple, les zones humides purifient l'eau et absorbent le carbone.

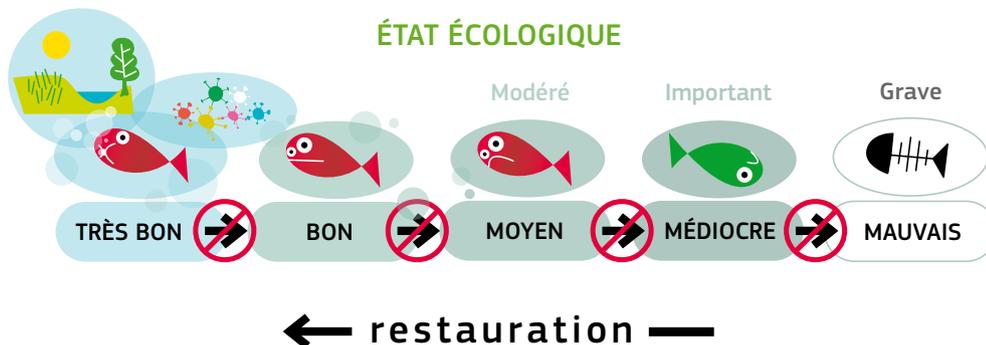
L'eau joue également un rôle important en termes de régulation des conditions climatiques et météorologiques dans le monde entier. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) estime que la production artificielle de ces mêmes fonctions réalisées coûterait 2,5 milliards d'euros par an.

### Évaluation des plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH) (novembre 2012)

Le dernier rapport de la Commission relatif à la mise en œuvre de la DCE a établi qu'un nombre trop élevé d'États membres avait accordé des dérogations à des masses d'eau individuelles quant à l'objectif de 2015, et que cela traduisait un «manque d'ambition». Les dérogations manquaient souvent de critères transparents pour les justifier.

## L'état de l'eau selon les PGDH des États membres de l'UE, évalué par la Commission – État écologique des masses d'eau de surface





«Il nous faut réellement intensifier notre action afin de nous rapprocher des objectifs de la DCE. Nous en sommes peut-être encore loin, mais nous pourrions y parvenir en conjuguant nos efforts à tous les niveaux.»

*Janez Potočnik, Commissaire européen chargé de l'environnement*

Selon la DCE, l'état des eaux de surface a deux aspects, l'un écologique, l'autre chimique, qui contribuent tous deux à atteindre un bon état général.

**L'état écologique** témoigne de la santé des écosystèmes, en mesurant la présence des plantes aquatiques et des poissons, la teneur en nutriments, la salinité, la pollution et la température de l'eau. Il prend également en compte certaines caractéristiques hydromorphologiques telles que le débit et la profondeur de l'eau, ainsi que la structure des lits des cours d'eau.

**L'état chimique** est évalué en fonction des substances chimiques présentes dans l'eau, le biote et les sédiments. Nombre de ces substances sont réputées nocives et relèvent d'une autre législation européenne telle que REACH<sup>1</sup>, et de la réglementation sur les produits phytosanitaires et les biocides.

À ce jour, 45 substances ont été identifiées comme «substances prioritaires» au titre de la législation sur l'eau, exigeant des mesures de contrôle ou l'élimination progressive des émissions, rejets et pertes sur une période de 20 ans.

Pour les eaux souterraines, les deux aspects pris en compte sont l'état quantitatif et l'état chimique.

1) Le règlement (UE) sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques. Il est entré en vigueur le 1er juin 2007.



## Qu'est-ce que le plan d'action?

Le plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe a pour objectif de renforcer la politique de l'eau de l'UE et de combler ses lacunes, pour qu'elle ait un réel impact dans toute l'Europe. Il s'appuie sur une quantité considérable d'études et d'informations, notamment le rapport d'évaluation des PGDH et le rapport sur l'état des eaux de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), ainsi que sur un examen de la politique de lutte contre la pénurie d'eau et la sécheresse. Jamais des informations aussi complètes n'avaient été disponibles par le passé.

Les propositions du plan d'action, publiées en novembre 2012, sont le fruit d'un effort collectif de consultation et de préparation impliquant le Parlement européen, les États membres, l'ensemble des secteurs utilisant l'eau, les scientifiques, les organisations non gouvernementales (ONG) et le grand public.

Il vise à garantir une utilisation durable de l'eau, en tenant compte des besoins des personnes et des écosystèmes naturels dont elles dépendent.

**«Nous oublions que le cycle de l'eau et le cycle de la vie ne font qu'un.»**

*Jacques Cousteau*

Le plan d'action ne cherche pas à imposer une solution unique à chaque État membre puisque les milieux aquatiques varient considérablement en Europe. Il met plutôt l'accent sur des thèmes fondamentaux parmi lesquels l'usage des sols, la lutte contre la pollution, l'utilisation rationnelle de l'eau et sa résilience, ainsi que la gouvernance.

Le succès du plan d'action dépendra de la volonté des États membres à agir et à faire participer les parties prenantes nationales et locales. La Commission apportera sa propre contribution en suivant les progrès accomplis, en participant à l'élaboration des outils de mise en œuvre et en veillant à l'application de la législation européenne sur l'eau.





## «Quelque chose de mieux»: les propositions du plan d'action en vue d'améliorer la mise en œuvre de la législation

Dans le cadre de la législation existante, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer qu'elle produise les résultats escomptés. Le plan d'action définit des responsabilités spécifiques et un programme clair permettant d'atteindre les objectifs fixés.

La Commission accordera une attention particulière à la mise en œuvre des exigences de la DCE en matière de surveillance. Les États membres devront étendre les zones vulnérables aux nitrates et renforcer les programmes d'action en application de la directive «Nitrates». Avec la Commission, ils devront préparer des plans d'action pour mettre en œuvre la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines d'ici à 2014, et améliorer les taux de conformité concernant le traitement des eaux résiduaires d'ici 2018, grâce à des plans d'investissements à long terme (le cas échéant en faisant appel aux fonds de l'UE et aux prêts de la Banque européenne d'investissement). À partir de 2016, en vertu de la directive relative aux émissions industrielles, les États membres devront également veiller à ce que les permis d'émissions imposent des valeurs limites d'émissions (VLE) conformes aux meilleures techniques disponibles (MTD) et tiennent compte des objectifs en ce qui concerne l'eau.

### Comptabilité de l'eau et débit écologique

La gestion de l'eau, c'est un peu comme la gestion d'un budget. De la même manière que nous devons compter notre argent avant de pouvoir décider comment le dépenser, nous avons besoin de savoir quelle quantité d'eau est disponible afin de la distribuer de manière durable, autrement dit en laissant suffisamment pour satisfaire les besoins de la nature. Malheureusement, cette

connaissance fait défaut dans de nombreuses régions d'Europe. La «comptabilité de l'eau» étant le chaînon manquant, la Commission travaille avec l'AEF afin d'élaborer un système de calcul du bilan hydrologique et de mesurer les débits écologiques à l'échelle de chaque bassin ou sous-bassin hydrographique. Le but est de recueillir plus de données et de parvenir à une compréhension commune du débit écologique.

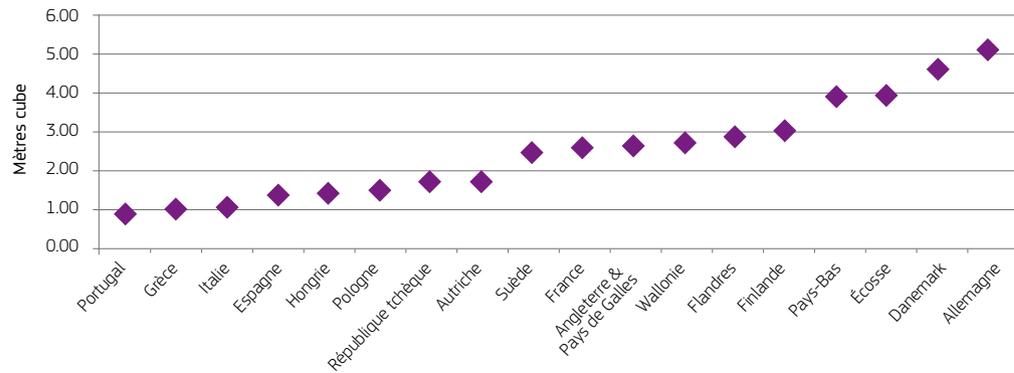
### Fixation d'objectifs

Le plan d'action propose que les autorités chargées de la gestion des bassins hydrographiques fixent des objectifs en matière d'utilisation rationnelle de l'eau, en tenant compte des indicateurs de stress hydrique élaborés dans le cadre de la stratégie commune de mise en œuvre de la DCE. Il s'agit d'un processus ouvert et coopératif impliquant les autorités nationales, les ONG et les entreprises. Ces objectifs doivent couvrir tous les consommateurs d'eau, y compris l'industrie, l'agriculture et les ménages, et ils doivent être liés à l'objectif de bon état écologique. Pour assurer une cohérence dans toute l'Europe, la Commission va élaborer – avec les États membres et les parties prenantes – une méthode commune de fixation d'objectifs en matière d'utilisation rationnelle de l'eau.

### Tarifcation de l'eau

La tarification de l'eau – incluse dans la DCE – doit être réaliste et tenir compte des coûts environnementaux; or, ce n'est souvent pas le cas actuellement. Elle devrait inciter les consommateurs, les agriculteurs et les entreprises à utiliser l'eau plus prudemment; mais il faudrait pour cela des niveaux de tarification adéquats s'appuyant sur le comptage de l'eau. La Commission veut

## Exemples du coût de l'eau (en EUR) par mètre cube, dans les États membres de l'UE (prix de l'eau domestique)



mettre en place une méthode commune de calcul de récupération des coûts qui tienne compte du principe pollueur-payeur.

### Système d'échange de droits d'eau

Il s'agit d'un autre instrument de mise en œuvre proposé dans le plan d'action: l'achat et la vente de droits d'accès à l'eau. Les coûts administratifs sont relativement élevés, et ce système ne serait probablement rentable qu'à l'échelle d'un bassin hydrographique, et non en tant qu'initiative européenne. Toutefois, il pourrait contribuer à réduire le stress hydrique et à rationaliser l'utilisation de l'eau, et la Commission propose d'élaborer des orientations dans le cadre de la stratégie commune de mise en œuvre pour les États membres qui veulent utiliser cette possibilité.

### Réduction des fuites

Les taux de fuite varient énormément d'un État membre à l'autre et au sein d'un même État membre. Mais, dans certains endroits, jusqu'à 50% des ressources en eau se perdent avant de parvenir au robinet. La Commission estime qu'une approche au cas par cas est indispensable pour

évaluer les avantages environnementaux et économiques de la réduction des fuites. Le secteur de l'eau jouera un rôle essentiel en créant et en diffusant des exemples de bonnes pratiques en matière de niveaux de fuite durables sur le plan économique, et en convenant d'une vision stratégique pour les réseaux d'eau dans un monde marqué par le changement climatique et dans lequel les ressources se font de plus en plus rares.

### Observatoire de la sécheresse

Les problèmes de la rareté de l'eau et de la sécheresse se sont aggravés dans de nombreuses régions de l'Europe ces 30 dernières années, se chiffrant en centaines de milliards d'euros. Les gouvernements ont besoin de données et d'indicateurs pour établir des systèmes d'alerte rapides efficaces. Le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission a lancé un Observatoire européen de la sécheresse pour suivre les évolutions et publier des prévisions tout en encourageant les États membres à intégrer les risques de sécheresse dans leurs PGDH.

## Technologie satellitaire

La capacité des États membres à contrôler et à répartir leurs propres ressources est compromise par le captage illégal. L'observation par satellite des bassins hydrographiques offre de nouvelles possibilités de mettre fin à ce qui s'apparente au vol de l'eau. Le programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES/COPERNICUS) peut permettre aux États membres de recenser les zones irriguées ne correspondant pas aux autorisations de prélèvement d'eau.

L'Europe est un partenaire actif de la mise en place du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), qui recueillera et partagera des données d'observation complètes à long terme sur le cycle de l'eau, y compris les précipitations, le manteau neigeux, l'évaporation et l'utilisation de l'eau, permettant une meilleure gestion des ressources.

## Innovation par l'intermédiaire du partenariat

L'Europe doit saisir les opportunités d'innovation. L'UE détient actuellement 30% du marché mondial des services liés à l'eau, mais la concurrence est féroce dans un secteur qui devrait représenter 1 000 milliards d'euros d'ici 2020, et doubler d'ici 2030.

En 2012, la Commission a lancé un partenariat européen d'innovation (PEI) sur l'eau ainsi qu'un PEI intitulé «Productivité et développement durable de l'agriculture», visant à encourager l'investissement privé et à exploiter les bonnes idées sur le marché. Une hausse de seulement 1% du taux de croissance du secteur européen de l'eau pourrait générer 10 000 à 20 000 nouveaux emplois. Ce partenariat permettra de développer des réseaux et de faciliter la diffusion de solutions innovantes aux problèmes de l'eau, notamment à travers des plateformes en ligne, dans l'objectif de faire de l'Europe un leader mondial sur le marché de l'innovation et de la technologie liées à l'eau.

**«J'ai été sensible à la manière dont les nombreux et divers intervenants ont participé à l'élaboration du partenariat européen d'innovation sur l'eau lors des différentes discussions et consultations publiques qui se sont tenues.»**

*Janez Potočnik, Commissaire européen chargé de l'environnement*





## «Quelque chose de plus»: l'eau doit irriguer tous les domaines d'élaboration des politiques de l'UE

Plusieurs domaines relevant de la politique de l'UE, parmi lesquels l'agriculture, la pêche, l'énergie, la gestion des catastrophes, les transports et la politique de financement ont une incidence sur l'état des eaux et doivent faire des objectifs de la politique de l'eau une partie intégrante de leur planification.

### Agriculture

La gestion de l'eau doit jouer un rôle clé dans la politique agricole commune (PAC) de l'UE, et les agriculteurs doivent respecter la politique de l'eau. L'agriculture représente 24% des prélèvements d'eau en Europe, et un tiers seulement de cette eau retourne dans l'environnement, c'est dire l'importance de ce secteur. Les propositions de la Commission pour une réforme de la PAC favorisent l'adoption de mesures qui protègent les ressources en eau (notamment la diversification des cultures et l'identification de zones exclues des cultures) tout en fournissant des financements pour promouvoir une irrigation plus efficace dès lors qu'elle s'accompagne d'une réduction de la consommation d'eau, conformément aux objectifs de la DCE.

Le mécanisme de conditionnalité de l'UE, qui fait partie de la PAC et subordonne les paiements directs aux agriculteurs à l'application de normes en matière d'environnement, de santé animale et végétale, pourrait également s'appliquer à certaines exigences de la DCE et de la directive relative à l'utilisation durable des pesticides. Ce dispositif pourrait constituer une incitation puissante, au niveau des exploitations agricoles, pour réduire la pression sur les ressources en eau.

### Infrastructure verte et mesures de rétention naturelle des eaux

Le plan d'action demande l'adoption de mesures afin d'atténuer les effets de la lutte contre les inondations, de la production d'énergie, de la navigation et de l'agriculture en préservant ou restaurant –

**«Nous devons faire en sorte d'inclure davantage les objectifs de la politique de l'eau dans d'autres politiques.»**

*Janez Potočnik, Commissaire européen chargé de l'environnement*

également avec le soutien de l'UE – les infrastructures vertes naturelles, telles que les plaines inondables, les zones humides et les bandes tampons le long des berges des cours d'eau. Ces mesures contribueront à stocker l'eau, prévenir l'érosion des sols et offrir un environnement stable pour la biodiversité et les écosystèmes, appuyant en retour les objectifs de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité.

Là où l'hydroélectricité ou les ouvrages de navigation, telles que barrages ou écluses, interrompent les cours d'eau naturels, il conviendrait de mettre en place des passes et des ascenseurs à poissons afin de permettre aux poissons migrateurs d'atteindre leurs zones de reproduction. La réduction de l'imperméabilisation des sols et la préservation des petites masses d'eau, tels que les mares, permettent également de prévenir les inondations et l'érosion.

### Fonds de cohésion et Fonds structurels

Le plan d'action souligne l'importance que revêt le financement de projets de gestion de l'eau, y compris les mesures de rétention naturelle des eaux, la réutilisation de l'eau et la réduction des fuites, par l'intermédiaire des Fonds structurels et du Fonds de cohésion ainsi que de prêts de la Banque européenne d'investissement. Il rappelle la proposition de la Commission selon laquelle les États membres devraient tout d'abord mettre en place leurs PGDH et introduire des politiques de tarification avant de pouvoir obtenir un soutien au titre des Fonds pour des projets liés à l'eau. Par ailleurs, de nouvelles infrastructures de distribution d'eau ne devraient être développées.



## «Quelque chose de neuf» : combler les lacunes

La législation européenne dans le domaine de l'eau est déjà importante et bien développée. Mais le plan d'action recense aussi les domaines dans lesquels beaucoup reste à faire. À cet effet, il met l'accent sur deux enjeux principaux :

### Utilisation rationnelle de l'eau dans les bâtiments et directive sur l'écoconception

À travers la directive sur l'écoconception, la Commission recherche les moyens de fabriquer des produits plus économes en eau et en énergie. Il ne s'agit pas seulement d'économiser l'eau mais aussi de développer de nouvelles technologies, synonymes d'emplois et de croissance. En décembre 2012, la Commission a publié son plan de travail sur l'écoconception pour 2012-2014, couvrant une liste étendue de 12 groupes de produits prioritaires, dont des produits liés à l'eau (tels que robinets, pommeaux de douche et chasses d'eau), pour lesquels des normes d'écoconception ou d'autres mesures peuvent être développées.

Cette option présente plusieurs avantages: elle est simple pour les consommateurs étant donné qu'à l'avenir ils ne trouveront sur le marché que des dispositifs permettant une utilisation plus rationnelle de l'eau et des produits étiquetés clairement en fonction de leur efficacité. Elle repose sur une approche progressive puisqu'il n'y a pas d'effet rétroactif sur les bâtiments existants mais un remplacement progressif des anciens produits par des produits plus efficaces. Elle permettra de réaliser des économies d'énergie substantielles étant donné qu'une grande partie de l'eau consommée par les ménages est chauffée. Les robinets et les pommeaux de douche devraient permettre de réaliser des économies d'énergie estimées à 10,75 Mtep d'ici à 2020 et des économies presque deux fois supérieures à celles-ci d'ici à 2030.

Ces économies représentent environ 3,5% de la consommation totale d'énergie domestique et à peu près 1% de la consommation totale d'énergie dans l'UE 27.

En outre, pour rationaliser l'utilisation de l'eau dans le secteur de la construction, la Commission a décidé d'élaborer des critères spécifiques pour le label écologique de l'UE pour les marchés publics écologiques en ce qui concerne les matériaux et produits de construction.

### Réutilisation de l'eau: normes de qualité de l'UE

La Commission cherche également à développer la réutilisation de l'eau pour l'irrigation ou un usage industriel, par le recyclage des effluents de stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines ou industrielles. Son impact sur l'environnement est relativement faible (comparé au dessalement ou au transfert d'eau), mais il ne s'agit pas encore d'une pratique courante dans l'UE. Les obstacles à cela résident notamment dans l'absence de normes environnementales et sanitaires européennes communes pour l'eau recyclée, et dans des entraves potentielles à la libre circulation des produits agricoles cultivés de cette manière, telles que la réticence des consommateurs ou des agriculteurs.

D'ici 2015, la Commission envisage de proposer des mesures à l'échelle européenne pour encourager la réutilisation de l'eau. Elle étudie toutes les possibilités, y compris un règlement établissant des normes communes. Cela permettrait de dissiper les craintes du public à l'égard des risques sanitaires liés à la consommation de produits alimentaires irrigués avec de l'eau recyclée, et pourrait contribuer grandement à atténuer la pression sur les régions soumises à un stress hydrique.



## Mesures transversales : plus de connaissances...

Le plan d'action vise à renforcer la base de connaissances pour la prise de décisions. Le Système européen d'information sur l'eau (WISE) constitue déjà une source de renseignement impressionnante mais l'information reste parfois éparse et difficile d'accès pour les décideurs. La Commission propose donc que WISE soit mieux interconnecté et dispose d'une interopérabilité parfaite avec les bases de données nationales, permettant ainsi d'établir une vue d'ensemble des écosystèmes aquatiques.

La Commission envisage également d'harmoniser les cycles de présentation de rapports prévus dans les différentes directives sur l'eau et de faciliter l'accès aux statistiques clés, le tout en vue de consolider les liens entre la science et la formulation des politiques.

Les nouveaux développements prévus dans les programmes de recherche PC7 et Horizon 2020 permettront de mieux comprendre le fonctionnement de nos écosystèmes aquatiques.

### ... et les bons outils

Le Centre commun de recherche de l'UE élabore un modèle hydroéconomique pour faciliter les études d'impact et permettre aux gestionnaires de l'eau de calculer le rapport coût/efficacité des mesures qu'ils ont intégrées dans leurs PGDH.

Le plan d'action propose un système simple et facultatif d'examen par des pairs pour améliorer la gouvernance de la gestion de l'eau. Les autorités de districts hydrographiques mettraient en commun leurs projets de PGDH, permettant l'échange des bonnes idées et l'amélioration de la qualité des plans en général. La Commission se déclare disponible pour fournir des conseils.

Pour faire face aux problèmes que constituent l'allocation excessive ou les prélèvements illégaux d'eau, la Commission propose également de travailler avec les États membres afin de promouvoir le respect des règles et d'établir des mécanismes de contrôle plus efficaces.

### Qu'en est-il de la reprise économique?

Le plan d'action pour l'eau souligne que la gestion de l'eau ne concerne pas seulement la protection de l'environnement, la santé et le bien-être. Elle influe aussi sur la croissance et la prospérité. Les objectifs et les mesures de la politique de l'eau de l'UE contribuent également à garantir que le secteur de l'eau de l'Union européenne puisse développer et exploiter son potentiel, et que tous les autres secteurs économiques, qui dépendent de la disponibilité et de la qualité de l'eau, puissent prospérer, engendrant des perspectives en matière de croissance et d'emploi.

En Europe, on compte environ 9 000 PME et 600 000 emplois dans les services d'eau. Il existe également un potentiel de croissance verte dans d'autres secteurs liés à l'eau, en particulier les plus gros consommateurs d'eau, et dans le développement de nouvelles technologies.

L'Europe doit exploiter la croissance verte et gérer ses ressources de manière plus efficace pour sortir durablement de la crise économique et s'adapter au changement climatique futur.

Le plan d'action est étroitement lié à la stratégie Europe 2020 et constitue le «jalon pour l'eau» dont il est question dans la feuille de route pour une utilisation efficace des ressources de 2011. Ses objectifs portent sur les trois volets de la stratégie : une croissance intelligente, durable et inclusive. L'efficacité des ressources doit faire partie intégrante de la politique économique de l'UE dans le cadre de la structure de gouvernance du semestre européen, permettant d'éviter, par exemple, des subventions publiques inutiles. C'est la raison pour laquelle, dans son Analyse annuelle de la croissance, la Commission se penchera sur les aspects liés à l'eau et sur les recommandations spécifiques qu'il convient, le cas échéant, d'adresser à certains États membres dans le cadre du semestre européen.



## L'eau dans le monde

Le plan d'action se concentre principalement sur la protection des ressources en eau de l'Europe. Mais l'eau est aussi une préoccupation mondiale, indépendamment des frontières, étroitement liée à d'autres problèmes tels que la sécurité alimentaire, la désertification, le changement climatique et les catastrophes d'origine naturelle et humaine.

Le plan d'action réaffirme les engagements pris par l'UE au titre d'accords internationaux tels que l'Agenda 21, les conventions de Rio sur la désertification, le changement climatique et la diversité biologique, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ainsi que la conférence de Rio+20 des Nations unies de l'année dernière.

En 2010, les Nations unies ont reconnu l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement comme un droit de l'homme, lequel a été confirmé dans la déclaration de Rio+20.

La communauté internationale a atteint l'OMD consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable – mais cela n'a pas résolu les problèmes d'accès à l'eau potable dans

de nombreux pays d'Afrique – et 2,5 milliards de personnes à travers le monde ne disposent toujours pas d'un assainissement adéquat.

La croissance démographique et d'autres facteurs entraîneront une augmentation de la demande globale en eau de 35 à 60% d'ici à 2025, une évolution susceptible d'avoir de graves conséquences dans le monde entier.

Le plan d'action propose que la coopération au développement dans le domaine de l'eau de l'UE continue de donner la priorité à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à l'agriculture durable et à l'amélioration de la gouvernance de l'eau par l'intermédiaire des plans de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelle des bassins hydrographiques, afin de favoriser la paix et la stabilité politique.

**«Quand le puits est à sec, nous comprenons la valeur de l'eau.»**

*Benjamin Franklin,  
homme d'État américain (1706-1790)*

### Sensibiliser la population

Une bonne communication est indispensable pour les propositions du plan d'action: la Commission mène actuellement une campagne de sensibilisation destinée à encourager les consommateurs d'eau à adopter un comportement responsable et des pratiques durables.<sup>2</sup>

2) Voir <http://www.generationawake.eu/>



## Et après?

Le plan d'action de l'eau a indiqué ce qu'il convient de faire pour sauvegarder les ressources en eau de l'Europe dans les années à venir. Le succès de la mise en œuvre de ces mesures dépendra en grande partie de l'engagement des États membres et des acteurs concernés et de la stratégie commune de mise en œuvre de la DCE.

La Commission s'est engagée à suivre ce processus en assurant la mise à jour d'un tableau de bord. Si les approches volontaires se révélaient insuffisantes, elle envisagerait de modifier la DCE d'ici 2019 afin d'y introduire des obligations juridiques supplémentaires.

## Un aperçu des mesures du plan d'action

Objectifs du plan d'action	Mesures proposées
Tarification de l'eau pour inciter à une utilisation rationnelle (y compris la récupération des coûts)	Orientations dans le cadre de la stratégie commune de mise en œuvre + application de la réglementation actuelle à l'échelle de l'UE + conditions préalables au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion à compter de 2014
Réduction de la consommation d'eau dans l'agriculture	Condition préalable pour certains projets d'irrigation (développement rural) à compter de 2014
Réduction des prélèvements illégaux	Mise en œuvre à l'échelle nationale (basée également sur les technologies satellitaires) Renforcement des contrôles Conditionnalité au titre de la PAC
Sensibilisation à la consommation d'eau	Campagnes de sensibilisation Étiquetage et systèmes de certification
Utilisation des mesures de rétention naturelle des eaux (infrastructure verte), également afin de réduire les risques de sécheresse et d'inondation	Orientations dans le cadre de la stratégie commune de mise en œuvre + financements de l'UE (PAC et Fonds structurels et de cohésion) à compter de 2014
Équipements permettant une utilisation rationnelle de l'eau dans les bâtiments	Écoconception, label écologique, marchés publics verts

Réduction des fuites	Bonnes pratiques + financements de l'UE
Réutilisation de l'eau	Règlement (possible) en 2015 + financements de l'UE à compter de 2014
Amélioration de la gouvernance	Examen par les pairs à compter de 2014
Mise en œuvre d'une comptabilité de l'eau/d'un débit écologique. Fixation d'objectifs	Orientations dans le cadre de la stratégie commune de mise en œuvre d'ici 2014
Réduction du risque d'inondation	Application de la réglementation actuelle à l'échelle de l'UE
Réduction du risque de sécheresse	Application de la réglementation actuelle à l'échelle de l'UE, Observatoire européen de la sécheresse
Meilleur calcul des coûts et des bénéfices (conjointement avec la tarification de l'eau)	Orientations dans le cadre de la stratégie commune de mise en œuvre
Amélioration des connaissances	Interopérabilité des bases de données (WISE) d'ici à 2015 + adaptation aux exigences en matière de rapport et de statistiques dans le cadre de la législation de l'UE
Soutien aux pays en développement	Financements de l'UE
Lutte contre la pollution	Application de la réglementation actuelle + conditionnalité pour la directive-cadre sur l'eau
Objectifs transversaux	Partenariats d'innovation, recommandations dans le cadre du semestre européen, financements de l'UE

## Lectures complémentaires et liens

**Commission européenne, DG Environnement** : [http://ec.europa.eu/environment/water/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/water/index_en.htm)

**Plan d'action pour l'eau** : [http://ec.europa.eu/environment/water/blueprint/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/water/blueprint/index_en.htm)

**Directive-cadre sur l'eau, faits et chiffres** : [http://ec.europa.eu/environment/water/water-framework/facts\\_figures/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/water/water-framework/facts_figures/index_en.htm)

**Système d'information sur l'eau pour l'Europe (WISE)** : <http://water.europa.eu/>

**Partenariat européen d'innovation sur l'eau** : <http://ec.europa.eu/environment/water/innovationpartnership/>

**Agence européenne pour l'environnement** : <http://www.eea.europa.eu/publications/european-waters-synthesis-2012>

**Centre commun de recherche** : <http://ec.europa.eu/dgs/jrc/index.cfm?id=10>

**Horizon 2020** : <http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/>



## COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

### **Publications gratuites:**

- un seul exemplaire:  
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:  
auprès des représentations de l'Union européenne ([http://ec.europa.eu/represent\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/represent_fr.htm)),  
des délégations dans les pays hors UE ([http://eeas.europa.eu/delegations/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm)),  
en contactant le réseau Europe Direct ([http://europa.eu/europedirect/index\\_fr.htm](http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm))  
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (\*).

(\* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

### **Publications payantes:**

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

### **Abonnements:**

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne ([http://publications.europa.eu/others/agents/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm)).



Office des publications

ISBN 978-92-79-33110-7



9 789279 331107

doi:10.2779/37249